



Sargé sur Bray,
le 23 janvier 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 JANVIER 2026 A 20H30

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Dépenses investissement avant vote du budget 2026 :

L'autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2026 avant le vote du budget à hauteur maximum du quart des crédits ouverts en 2025 :

- Soit 29 600 € pour un maximum autorisé de 144 984.00 € pour le budget principal.
- Soit 1 550.65 € pour un maximum autorisé de 1 550.65 € pour le budget annexe assainissement

- Subvention apprentis CFA Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Blois :

Le vote d'une subvention de 80 €/apprenti au CFA pour deux apprentis habitants la commune soit un total de 160 €.

- Affiliation SCoT « Vallée du Cher à la Sologne » au Centre de Gestion 41 :

L'avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 01/04/2026.

- Remboursement locataire facture clôture compteur électrique :

Le remboursement à une locataire du 7 rue André du Vigneau d'une facture de 52.02 € suite à la fermeture de son compteur électrique intervenu après erreur, indépendante de sa volonté, du fournisseur d'électricité.

- Demande subvention DRAC travaux restauration église St Martin :

La demande d'une subvention auprès de la DRAC au taux le plus élevé possible pour les travaux de restauration de l'église St Martin.

- Achat épareuse :

Reporté à un autre conseil municipal.

- Adjoint administratif CDD :

Le renouvellement en CDD pour un an du poste d'adjoint administratif (agence postale communale et secrétariat de mairie) à 29/35^{ème} à compter du 15/03/2026

Le Maire,
Martine ROUSSEAU